

## ARRETÉ DU MAIRE N° 2023-208

## ARRETÉ PORTANT RETRAIT D'UNE DELEGATION A UN ADJOINT

Le Maire de la ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 conférent au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal, et l'article L.2122-20,

VU l'arrêté 2020/138 du 23 mai 2020, modifié par l'arrêté 2021/408 du 27 octobre 2021 portant délégation de fonction et signature à Monsieur José GODINHO DA SILVA, adjointe au Maire pour les délégations suivantes : budget, finances et ville numérique.

## ARRETÉ

<u>Article 1</u>: Les délégations accordées à Monsieur José GODINHO DA SILVA par l'arrêté susvisé lui sont retirées à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Article 2: L'arrêté 2021/408 du 27 octobre 2021 est abrogé.

Article 3: Le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet <a href="www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Article 4 : Le présent arrêté sera :

- Publié au recueil des actes administratifs
- Notifié à l'intéressé(e)
- Affiché en mairie

Mairie de Vaujours 20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS Tél.: 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03 contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr





## Ampliation en sera:

- Adressée à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis
- Adressée à Monsieur le Trésorier Principal

Fait à Vaujours, le 30 mai 2023

Le Maire,

Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

Notifié le 03/06/2025 Signature de Monsieur José GODINHO DA SILVA